



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
**RÈGLEMENT NUMÉRO 591 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 446 INTITULÉ
RÈGLEMENT DE ZONAGE,
CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS
DANS LA ZONE R1**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 5
décembre 2022, le RÈGLEMENT NUMÉRO 591 intitulé :**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 446 INTITULÉ RÈGLEMENT
DE ZONAGE, CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE R1

Le Règlement numéro 591 est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Canton de Cleveland, ce 24 janvier 2023.

Martin Lessard
Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland